

Versailles et ses conseils de quartier

La démocratie locale

La ville de Versailles n'a pas attendu la Loi Vaillant, loi de 2002 relative à la Démocratie de proximité pour instituer des Conseils de Quartier : Versailles en créant ses premiers conseils de Quartier en 1978 était une ville pionnière.

En 2008, la Ville finalise une Charte municipale relative au fonctionnement des conseils de Quartier. Cette Charte précise la vocation des Conseils de Quartier, notamment :

- consulter les Versaillais, relayer leurs attentes, repérer les projets dans les quartiers et les suivre,
- informer les versaillais des grandes orientations de la municipalité,
- participer à l'animation des quartiers.

Le fonctionnement des Conseils de Quartier à Versailles ne répond pas à un cadrage préalable : les projets présentés par la municipalité apparaissent à « géométrie variable » aussi bien au regard du mode de participation retenu (vote, questionnaire ou discussion simple) que de la conduite du projet mise en œuvre. Cette élasticité est un atout ; mais aussi, une des limites observées dans le fonctionnement lacunaire de certains conseils de quartier.

Depuis sa création en 1995, Essor de Versailles s'est constamment intéressée au développement de la démocratie locale et notamment des conseils de quartier. En 2004, ESSOR (numéro n° 6) avait déjà souligné les difficultés auxquelles se heurtent les Conseils de Quartier dans leur fonctionnement :

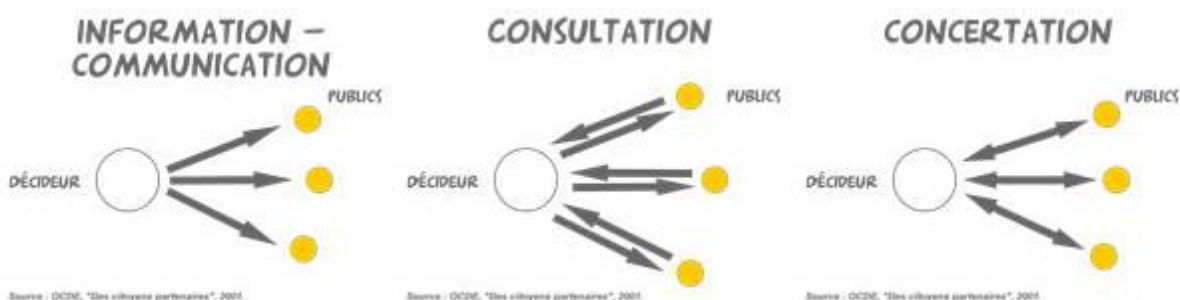
« Une réflexion, pour la prochaine mandature, sur un mode d'élection pour les représentants des associations qui puisse permettre à une association bien implantée dans le quartier, de participer au conseil, quelle que soit sa taille.

On a constaté une amélioration dans le fonctionnement des conseils, le travail en commission semble être devenu la règle. L'ensemble des conseils a réfléchi aux problèmes de stationnement, tout en déplorant qu'ils soient déconnectés des problèmes de circulation. C'est une réflexion difficile, car il faut dégager des propositions d'intérêt général à partir d'une foule d'intérêts particuliers, si l'on veut qu'elles soient prises en compte.

Mais d'autres problèmes importants ne semblent pas, pour le moment, avoir trouvé de solutions satisfaisantes. »

Nous pouvons constater l'actualité de cette analyse au-delà des 9 ans parcourus. Nous pouvons nous interroger aussi sur un constat parfois de régression dans le fonctionnement de plusieurs Conseils de quartier.

Les exemples traités démontrent que conformément à la Loi Vaillant, la municipalité détermine le niveau de participation souhaitée question par question, puis que le Conseil de Quartier est engagé sur l'un des processus relatifs au mode participatif : information consultation concertation :



Par principe, les Conseils de Quartier sont inscrits sur un mode de participation non décisionnaire. Si l'on retient les six niveaux de participation d'**Arstein**,

Contrôle citoyen : une communauté locale gère de manière autonome un équipement ou un quartier.	Pouvoir effectif des citoyens
Délégation de pouvoir : le pouvoir central délègue à la communauté locale le pouvoir de décider un programme et de le réaliser.	
Partenariat : la prise de décision se fait au travers d'une négociation entre les pouvoirs publics et les citoyens.	
Conciliation : quelques habitants sont admis dans les organes de décision et peuvent avoir une influence sur la réalisation des projets.	Coopération symbolique
Consultation : des enquêtes ou des réunions publiques permettent aux habitants d'exprimer leur opinion sur les changements prévus.	
Information : les citoyens reçoivent une vraie information sur les projets en cours, mais ne peuvent pas donner leur avis.	

Versailles se positionne clairement sur la « coopération symbolique » et ne concède aucun pouvoir aux citoyens de la ville.

Dans la perspective d'un renforcement de la place de la concertation à l'échelle des quartiers, le Conseil de Quartier doit pouvoir être :

- une caisse de résonance des attentes de ses habitants au regard de leur cadre de vie ;
- un relai d'information des projets définis par la Mairie et ayant un impact sur le cadre de vie des habitants. Le conseil de Quartier n'est pas enfermé dans un champ de compétence prédéfini en raison de l'importance du projet : l'activité du Conseil reste à « géométrie variable » ;
- une instance dans laquelle des projets sont susceptibles de s'élaborer ;
- une instance de coordination et de mise en synergie des principaux acteurs – membres du Conseil – Mairie et ses services techniques ;
- une instance de diffusion de l'information et de meilleure connaissance pour tout habitant de son cadre de vie dans son quartier ;
- un lieu de rapprochement des associations de quartier.

Une réunion organisée le 28 novembre 2012 par l'Association Versailles Environnement et Initiative (VEI) a mis l'accent sur des questions encore en suspens :

Quelle est la place laissée à l'initiative citoyenne et aux membres du conseil de quartier ? Ceux-ci ont fait la démonstration qu'ils pouvaient aussi être force de proposition et conduire avec l'appui de la mairie et de ses services techniques un projet à l'échelle d'un quartier.

Comment des projets novateurs et reconnus dans leur pertinence seraient-ils susceptibles d'émerger alors qu'ils n'étaient pas contenus dans le programme associé à la mandature du maire ?

Comment pourrait-on améliorer la diffusion de l'information qui émane des Conseils de Quartier ?

Ne serait-il pas opportun d'organiser à l'échelle de la ville et sous l'égide de la mairie un « FORUM » des Conseils de Quartier ?

Supports de la présentation de VEI :

- [Introduction](#)
- [Montreuil](#)
- [Notre-Dame](#)
- [Porchefontaine](#)
- [Saint-Louis](#)

Nous avons fait cette proposition début 2006 et l'avons réitérée régulièrement et récemment dans la lettre adressée le 2 février 2013 par **Essor de Versailles** et **VEI** au Maire de Versailles dont le texte suivant est extrait :

“Reprenant diverses propositions déjà exprimées y compris en conseil de quartier, et suite à une réunion-débat en novembre organisée par VEI avec la participation très appréciée de plusieurs présidences de conseils de quartier sur la conduite des débats et des projets dans les conseils de quartier, il ressort un souhait de partage régulier des expériences de chaque conseil. Pour répondre à cette demande, la mairie pourrait organiser tous les ans un forum des conseils de quartier en y invitant tous leurs membres avec pour objectif d'améliorer l'efficacité des conseils au service de Versailles et de ses habitants. Ce premier forum des conseils de quartier pourrait se tenir avant la fin de l'été 2013...”